

VOCATION Après dix ans à la tête du bureau romand de Pain pour le prochain, Théo Buss part au Nicaragua.

La révolte ne prend pas sa retraite

» Le pasteur neuchâtelois, qui dirige depuis dix ans Pain pour le prochain à Lausanne, a décidé à 63 ans de tout quitter pour le Nicaragua. Portrait de ce théologien de la libération qui avait ébouriffé les bien-pensants de Neuchâtel en leur rappelant le passé négrier de leurs ancêtres.

Il rêve d'un monde où ne régneraient ni l'OMC, ni internet, ni les lois du marketing. Son idéalisme fait sourire les uns et enthousiasme les autres: Théo Buss a gardé intactes ses convictions des années 70.

Pour lui, la théologie de la libération et l'altermondialisme sont la planche de salut contre les dangers du système néolibéral. Une ligne qu'il a défendue bec et ongles au cours des dix années passées à la tête du bureau romand de Pain pour le prochain (PPP).

A la veille de sa retraite, le pasteur neuchâtelois n'hésite pas à larguer les amarres de la sécurité suisse pour se lancer dans une nouvelle aventure au Nicaragua.

L'humain avant tout

Sa vie est bien à l'image du personnage. Certainement pas calculateur, Théo Buss a tou-



Théo Buss est demeuré fidèle à ses principes et sa nouvelle vie n'y dérogera pas non plus.

jours fait passer les relations humaines avant les critères administratifs. «Avec la concurrence féroce entre les ONG, nous devons nous professionnaliser, convient-il. Mais les instruments qui nous viennent du privé, puisés dans le système néolibéral, ont aussi des effets pervers.» La solution qu'il propose? Chercher l'argent dans les milieux engagés sur la voie altermondialiste.

Sa défiance envers les exigences d'un monde de plus en plus compétitif a souvent interpellé ses collègues et supérieurs. «Les œuvres d'entraide ont dû entrer dans une culture de management et de planning financier pour survivre», explique Michel Egger, qui a longtemps travaillé à PPP. «Pour moi, Théo appartient à une autre époque, en décalage avec l'évolution institutionnelle des ONG aujourd'hui.»

» PAIN POUR LE PROCHAIN EN BREF.

Seize millions par an

Service des Eglises protestantes suisses, PPP soutient 400 projets de développement dans plus de 60 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. L'organisation est l'une des pionnières, avec Swissaid, Action de Carême et Helvetas, de la Communauté de travail (à laquelle se sont joints l'Entraide protestante et Caritas). Ces œuvres d'entraide travaillent à sensibiliser la population suisse aux problèmes Nord-Sud, par exemple sur les questions de désendettement et du

commerce équitable. PPP a d'ailleurs été l'une des premières institutions à soutenir Max Havelaar.

Aujourd'hui, ces ONG voient les fonds glisser vers l'aide d'urgence au détriment de projets de développement. En 2003, PPP avait connu une baisse sensible des dons, qui a été rétablie en 2004. Son budget annuel de 16 millions provient de donateurs privés, de paroisses et de fondations.

INFOSUD / C. V.

Connu pour son franc-parler, le pasteur neuchâtelois ne s'embarrasse pas des convenances. Ainsi, l'été 2003, lors du lancement de la campagne de Carême pour la recherche de fonds, il avait choqué la société bien-pensante neuchâteloise en rappelant, dans un sermon dominical prononcé à la Collégiale, que certaines de ces grandes familles avaient un passé de négriers.

Lors de la réception organisée à Lausanne pour son départ, plusieurs discours étaient parsemés de clins d'œil amusés. «J'ai pu être agacé par ce personnage réfractaire aux notions de *new public management*», ironisait Michel Moser, vice-président du Conseil de fondation de PPP qui a travaillé au service marketing de la Banque Cantonale Vaudoise.

«Nous venons de deux mondes. Il est intransigent, c'est

sa force. Mais j'ai aussi été désarmé par son grand respect des autres, sa capacité à dramatiser et à admettre ses propres failles. Nous avons fini par trouver un terrain de dialogue. Même s'il peut hérisser le poil, c'est quelqu'un qui nous ramène à l'essentiel. Son aiguillon me manquera.»

Ce départ au Nicaragua est-il le dernier rebondissement dans son parcours? A 63 ans, Théo Buss n'en sait rien. Fidèle à lui-même, il met toute sa conviction dans cette nouvelle vie, qui consistera à former les dirigeants des communautés de base: «J'ai toujours été dans un va-et-vient entre l'Afrique, l'Amérique latine et l'Europe. Ce n'est pas une rupture mais une manière de jeter des passerelles.»

Pour Catherine Morand, de Swissaid, une amie de longue date, Théo Buss ne fait que suivre son fil conducteur: «Il a toujours pris des risques. J'aime bien son dernier choix de carrière. Alors qu'à cet âge, chacun bétonne sa retraite, surtout dans ces temps difficiles, lui repart en Amérique latine, son continent chéri. Il reste enthousiaste. Juvénile.»

INFOSUD / CAROLE VANN

ASILE La tentative du Canton de renvoyer deux frères issus du groupe des 523 provoque l'ire de la gauche.

Le débat autour des requérants déboutés repart pour un nouveau tour

» La trêve de l'asile est terminée. Après avoir essayé de renvoyer deux frères originaires de Serbie-et-Monténégro, le Canton fait face aujourd'hui à de très vives réactions de la part des partis de gauche et des mouvements proches de l'asile. Cette tentative de renvoi est d'autant moins appréciée que le «Groupe d'analyse pour évaluer l'accompagnement au retour» n'a pas encore rendu son rapport.

Remontée, la gauche! Jeudi dernier déjà, le Parti socialiste vaudois (PSV) dénonçait la détention administrative de ces deux frères célibataires âgés de 24 et 25 ans. Quelques jours auparavant, ils avaient été arrêtés puis transférés à l'aéroport de Zurich. Mais leur expulsion n'a pas pu avoir lieu en raison de leur forte résistance. Depuis, ils ont été incarcérés à Frambois (GE). L'affaire a aussi fait réagir fortement la Coordination Asile Vaud. «Nous demandons l'ouverture d'une enquête administrative contre le Service de la population (SPOP)», précise Nanda Ingrassio, membre de ce mouvement.

Jeunes socialistes intraitables

Depuis hier, le SPOP est dans le collimateur d'autres partis de gauche. A commencer par le POP qui demande la suspension immédiate de toute mesure de contrainte ainsi que le réexamen du dossier des deux frères. L'attitude du Canton et de son service est également dénoncée par les Verts et par les Jeunes socialistes. Ces derniers demandent même la démission



JANINE JOUSSON-A

d'Henri Rothen, le patron du SPOP.

Les raisons de cette attaque ciblée? «Il y a trop souvent des irrégularités dans les dossiers traités par ce service, explique Cesla Amarelle, vice-présidente du PSV. Dans le cas des deux jeunes frères, aucun plan de vol ne leur a été notifié, contrairement à ce qu'avait promis le Conseil d'Etat. Enfin et surtout, on a appris tardivement qu'ils n'avaient pas de lourd passé judiciaire comme l'a relevé le chef du SPOP.» Selon elle, ces faux arguments ont pu accélérer leur renvoi. Un point que réfute le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud: «Il n'y a pas de lien entre un passé judiciaire et une procédure de renvoi. On a toujours dit que les célibataires seraient renvoyés et ces deux frères sont les premiers. C'est tout. Quant au fait de s'en prendre à M. Rothen, c'est pour mieux éviter le débat de fond. On a

«On a d'abord essayé de déboulonner Chiffelle puis Mermoud, maintenant on vise quelqu'un d'autre»

JEAN-CLAUDE MERMOUD
CONSEILLER D'ÉTAT



FLORIAN CELLA-A

«Les dossiers traités par le Service de la population contiennent trop souvent des irrégularités»

CESLA AMARELLE
VICE-PRÉSIDENTE DU PARTI
SOCIALISTE VAUDOIS

» MESURES DE CONTRAINTE LEUR SUSPENSION TOUCHE À SA FIN. Les renvois vont se poursuivre

Le 18 janvier dernier, le Conseil d'Etat annonçait la suspension des mesures de contrainte pour les requérants les plus vulnérables, à savoir les familles avec enfants, les femmes kosovares isolées ou provenant de Srebrenica. Une mesure

prévue pour trois mois, soit en théorie jusqu'au 18 avril. Ensuite? «Il n'est pas écrit que nous reprendrons les mesures de contrainte, mais tout reste ouvert», souligne Jean-Claude Mermoud. Et le conseiller d'Etat de souligner que, pour les autres,

le renvoi reste bel et bien une réalité. Des départs sont d'ailleurs prévus ces prochains jours. «Nous n'avons pour l'instant pas plus d'infos. Mais nous allons être attentifs», promet Nanda Ingrassio.

J.-M. J.

essayé d'abord de déboulonner Chiffelle puis Mermoud, maintenant on vise quelqu'un d'autre.»

Jean-Claude Mermoud rejette aussi la critique disant que le Canton aurait dû attendre le rapport du Groupe d'analyse avant d'agir: «L'établissement de ce rapport ne constituait pas un délai supplémentaire pour les célibataires. Une fois encore, il fallait lire ou écouter ce que nous

avons toujours dit.» Pour Cesla Amarelle, l'attitude du Canton est d'autant plus regrettable que le Groupe entend faire plusieurs propositions en matière d'aide au retour: «Il y a d'abord l'idée d'un jumelage entre deux villes, puis celle d'un parrainage d'un requérant par deux personnalités. Si le retour n'est pas faisable, nous préconisons que le Canton délivre une autorisation de sé-

jour pour les requérants vivant chez nous depuis au moins cinq ans.» Autre proposition, la création d'une commission cantonale en matière d'asile. Désormais, le débat autour des requérants déboutés est donc relancé. Il s'annonce vif, notamment au Grand Conseil dès la semaine prochaine avec plusieurs interventions de la gauche.

JEAN-MICHEL JACOT-DESCOMBES

IMPÔTS

Payer en retard peut coûter cher

Ne pas payer ses impôts dans les délais impartis par l'Etat peut coûter cher. Ce sont des intérêts dits «moratoires», dont le taux est plus élevé que celui appliqué lorsque, à l'inverse, on a payé trop d'impôts avant l'échéance (intérêts dits «ré-munérateurs»).

Appelé selon le nouveau système fiscal à gérer lui-même le versement de sa dîme, le citoyen peut ne pas s'y retrouver. Et donc verser davantage que ce qu'il doit. Dans ce cas, après décompte final, c'est l'Etat qui devra lui restituer de l'argent – en fait déduire la somme sur de prochains acomptes, selon une nouvelle pratique. Sur cette différence, il faut payer des intérêts rémunérateurs. En fonction d'un taux fixé dans le Règlement sur la perception des contributions, un texte adapté chaque année et publié hier dans la Feuille des avis officiels.

On y apprend que l'intérêt rémunérateur dès le 1^{er} janvier 2004 est de 1%, contre 3,5% pour l'intérêt moratoire. Traduction: si le quidam se retrouve débiteur, par négligence ou omission, cela lui coûte plus cher que ce qu'il recevrait dans le cas contraire.

Responsable de la division juridique et législative à l'Administration cantonale des impôts, Pierre Curchod explique: «Lorsqu'une facture n'est pas payée, il en va de la responsabilité du débiteur. Il est normal que cela coûte plus cher que dans la situation inverse, où le taux dépend du marché de l'argent.»

Publié avec celui relatif à la perception échelonnée des impôts des personnes physiques, ledit règlement ne comprend pas de changements de fond. Ces textes sont également influencés par les incertitudes liées au vote du 17 avril sur les décrets fiscaux.

G. N.